

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fort de France, le 30/09/2020

Renforcement des effectifs médicaux en Martinique : 83 postes ouverts pour des médecins ayant obtenu un diplôme hors de l'Union Européenne

En application du décret du 31 mars 2020, l'Agence régionale de santé de Martinique annonce l'ouverture de 83 postes, en vue du recrutement de praticiens à diplômes hors Union Européenne (PADHUE) dans les établissements de l'île. Ce dispositif, exceptionnel et dérogatoire pour certains territoires ultramarins, autorise le recrutement de professionnels de santé titulaires d'un diplôme acquis dans un Etat hors Union Européenne, en leur accordant le plein exercice sur notre territoire.

Du **1^{er} au 31 octobre 2020**, des professionnels à diplômes hors Union Européenne, pourront faire acte de candidature, via une plateforme en ligne, accessible sur le site internet de l'ARS Martinique, afin d'accéder à un poste ouvert au recrutement. Le nombre de postes et les spécialités concernées ont été évalués en lien avec les établissements de santé.

Ce dispositif doit permettre de renforcer les effectifs médicaux en ayant recours à des médecins formés au-delà des facultés de médecine françaises et européennes et notamment dans la caraïbe, dans plusieurs spécialités qui sont actuellement en tension:

- Médecine générale
- Pharmacie
- Oncologie radiothérapie
- Médecine interne
- Chirurgie orthopédique et traumatologique
- Chirurgie viscérale et digestive
- Ophtalmologie
- Chirurgie orale
- Psychiatrie
- Pneumologie
- Endocrinologie
- Oncologie
- Médecine physique et réadaptation
- Anatomie et cytologie pathologique
- Radiologie et imagerie médicale
- Odontologie
- Biologie médicale

Une commission, composée des directeurs généraux des ARS de Guyane et Martinique, de deux représentants des Conseils de l'Ordre des Médecins et de représentants des spécialités concernées, sera chargée d'examiner les candidatures déposées. Elle devra notamment vérifier que les attentes en termes de compétences et de niveau de pratique du français sont remplies. La commission assurera l'instruction des dossiers en vue d'établir une liste d'aptitude Martinique-Guyane. A l'issue de cette instruction, les hôpitaux pourront alors prendre contact avec les candidats pour leur proposer un ou plusieurs postes.

La commission devrait se réunir à la fin du mois de novembre 2020 afin de rendre des avis au directeur général de l'ARS Martinique sur les candidatures présentées qui les autorisera par arrêté à exercer sur le territoire. Les médecins seront recrutés pour des durées déterminées, allant de 6 mois à 4 ans.

Il s'agit pour l'Agence régionale de santé de Martinique de contribuer à garantir, prioritairement dans les spécialités déjà en tension, l'accès à une offre de soins la plus large et la plus qualitative possible, en renforçant l'effectif médical.

Contact presse

Cabinet : Stéphanie CHARLES : stephanie.charles@ars.sante.fr